

« RENDEZ-VOUS DE L'ILE DE RE 2017 »

Nom du
bateau : _____

Nom du propriétaire ou chef de bord : _____

Nombre d'équipiers y compris le chef de bord : _____

Vous allez participer au Rendez-vous de Ré du lundi 07 août prochain. Nous vous demandons de prendre connaissance des points suivants :

- Ainsi que le prévoit l'arrêté du 3 mai 1995, le chef de bord est capitaine du navire au sens du droit maritime, il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le bateau est en bon état et que tous les équipements règlementaires de sécurité (en fonction des pavillons territoriaux) soient bien présents à bord.
- En tant que propriétaire ou chef de bord, le « patron » du bateau reste seul juge d'engager ou de retirer son embarcation de la manifestation ou bien de gagner un abri quelques soient les raisons. Toutefois, parce qu'il fait partie du rassemblement, il avertit l'organisateur de sa décision par tous les moyens qui lui sont disponibles.
- Il est rappelé aux participants les règles fondamentales de sécurité, mais aussi l'obligation de porter assistance, dans la mesure de leurs moyens, à toute personne ou navire en danger.
- D'autre part, le propriétaire ou le chef de bord du navire doit être en mesure d'apporter la preuve de la souscription d'une police d'assurance comportant : dommage à autrui et responsabilité civile.

Nom de l'assurance : _____

Numéro de contrat : _____

Je reconnais avoir pris connaissance de ces différents points et m'engage à les respecter lors de l'évènement « Rendez-vous de l'île de ré 2017 »

Date :

Signature :

NOTA BENE : Cette déclaration est à renvoyer avec votre feuille d'inscription.